



## Tous en grève le 7 septembre !

Nos confédérations ont décidé d'une **grande journée de mobilisation le 7 septembre**, jour de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de réforme des retraites, présenté par Eric Woerth le 13 juillet en Conseil des ministres et adopté par le gouvernement. Rappelons que le projet de réforme des retraites, **un des plus durs d'Europe**, prévoit :

- Le recul de l'âge ouvrant droit à la retraite de 60 à 62 ans ;
- Le recul de l'âge ouvrant droit à la retraite sans décote de 65 à 67 ans ;
- L'allongement de la durée de cotisations à 41,5 ans.

**À France télévisions, le 30 août, la CFTC, la CGT et FO ont déposé un préavis de grève unitaire**, non seulement pour obtenir une autre réforme, mais aussi pour obtenir de la Direction de France télévisions des engagements sur :

- ✓ **le comblement des 900 postes laissés vacants par les départs en retraite ;**
- ✓ **l'intégration des dispositions conventionnelles en vigueur dans le nouvel accord d'entreprise (cessation d'activité, indemnités de départ) ;**
- ✓ **le maintien des articles 47.2, 47.3, 47.4 de l'avenant audiovisuel à la CCNTJ (cessation d'activité, indemnités de départ, indemnités compensatrices).**

La négociation du préavis s'est tenue cet après-midi sur ces trois points.

Sur le **point 1** la direction a confirmé le maintien du nombre d'emplois sur 2010 par rapport à 2009, acquis de la grève sur les régionales. Elle a également donné les chiffres concernant les départs à la retraite :

- 136 personnes sont parties au 30 juin 2010,
- sur 2009 et 2010, 310 personnes ont fait leur demande (y compris ceux de juin),
- d'ici 2012, 333 salariés se sont déjà déclarés prêts à partir.

Comme l'avait annoncé Rémy Pflimlin, une GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) va être mise en place, dont les modalités seront précisées lors du CCE du 16 septembre prochain. La commission de suivi du plan de départs à la retraite se réunira prochainement.

Sur les **points 2 et 3** reprise des dispositions conventionnelles pour les PTA mais pour les journalistes la direction n'entend pas proposer à la négociation la reprise de l'indemnité compensatrice de départ assurant 60% du salaire des 12 derniers mois.

**Pour les syndicats de France télévisions, il n'y a pas de trêve tant sur le dossier des retraites que sur les revendications auxquelles l'entreprise peut répondre, ce qu'elle n'a pas fait. Les syndicats signataires appellent donc l'ensemble des salariés de France télévisions à cesser le travail le 7 septembre à partir de 0H00 et pour une durée de 24H et à manifester en masse.**

Ils ont fait savoir à la direction qu'ils n'accepteraient pas les atteintes au droit de grève qui s'étaient produites le 24 juin 2010 (remplacement de salariés grévistes, utilisation de « marbre » pour occulter la grève, etc.).

Paris, le 2 septembre 2010